COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

RAPPORT ANNUEL
Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2008

En vertu de l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

LES INDICATEURS TECHNIQUES 4

- La Collecte des ordures ménagères 4-5-6-7
- Le Tri Sélectif 8-9-10
- Le Compostage 11
- La déchetterie 12-13-14-15-16-17-18-19
- Le traitement 20-21-22

LES INDICATEURS FINANCIERS 23

- Le Coût du service 23-24-25
- Les modalités de financement 26-27-28

CONCLUSION 29

Introduction

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2008, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire du 16 juin 2009, avant d'être transmis à chaque Maire pour présenter au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivants la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à Monsieur le Sous-Préfet.

LE PRESIDENT

Gilles PECCI

Les indicateurs techniques

La Collecte des Ordures Ménagères

La compétence collecte « OM et déchets » a été déléguée à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles par les treize communes de : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux et Vovray-en-Bornes.

La Collecte des ordures ménagères est exercée en régie directe par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

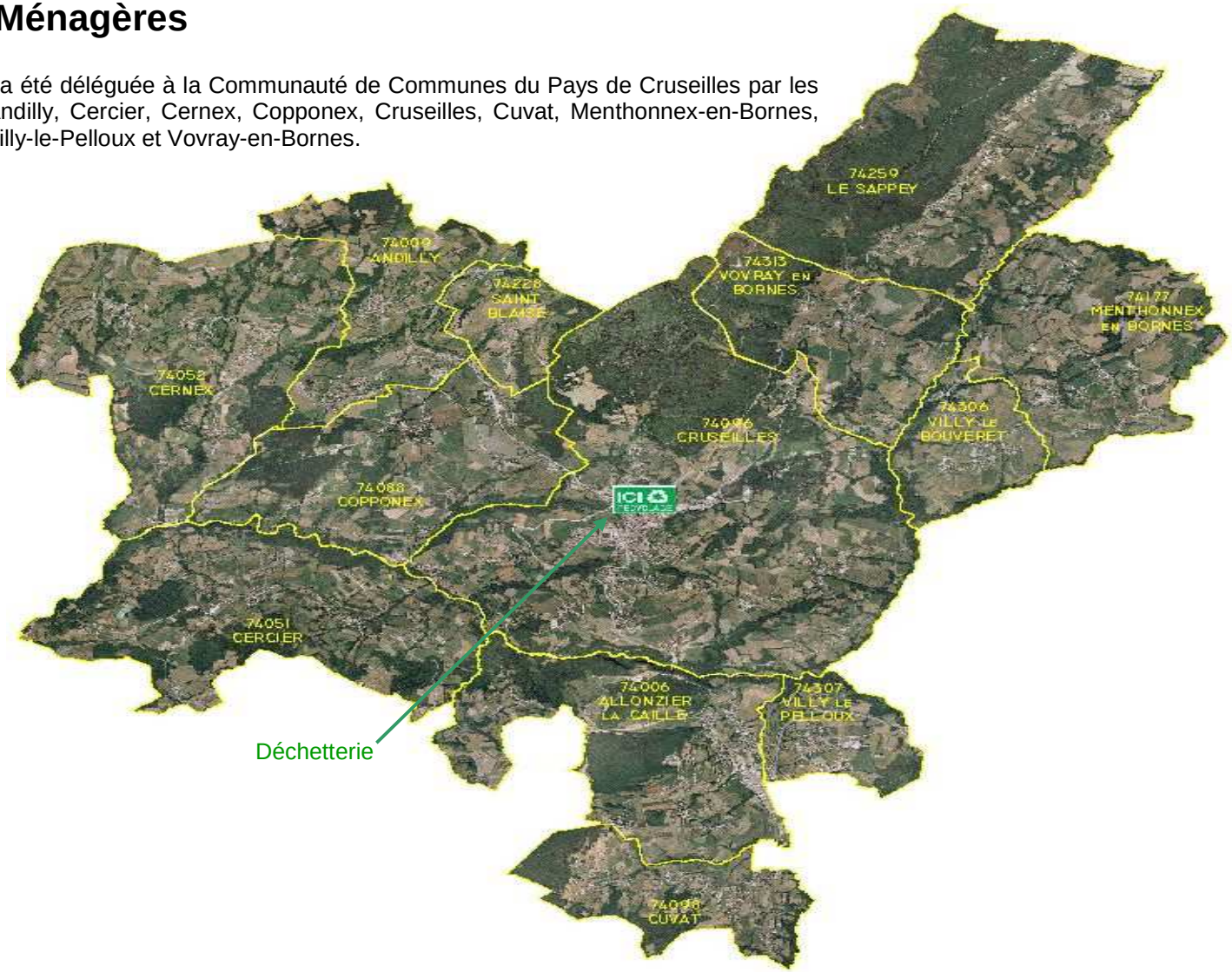

Les indicateurs techniques

3028 tonnes collectées

	Points de regroupement	Nombre de conteneurs
Allonzier-la-Caille	83	187
Andilly	36	85
Cercier	41	66
Cernex	42	98
Copponex	45	91
Cruseilles	152	313
Cuvat	36	99
Menthonnex-en-Bornes	38	84
Saint-Blaise	12	27
Le Sappey	32	55
Villy-le-Bouveret	26	52
Villy-le-Pelloux	29	57
Vovray-en-Bornes	17	57
TOTAL	**589**	**1271**

Les indicateurs techniques

Principe

Les déchets ménagers, enfermés dans des sacs étanches, sont déposés dans des conteneurs collectifs.

En application du règlement adopté le 15 novembre 1978, **il est interdit de déposer les déchets suivants** :

- les déblais, gravats, décombres divers provenant de travaux publics et particuliers,
- tous les résidus provenant d'un commerce, d'une industrie quelconque qui de par leur nature, leur poids ou leur dimension, ne peuvent être pris comme déchets ménagers,
- les cendres, mâchefers ou sous-produits d'usine ou d'établissement produisant plus de 50 litres par jour de ces résidus,
- tous les produits de cour ou de jardin privé,
- les déchets anatomiques ou infectieux,
- les objets divers et encombrants ne pouvant être admis à la station d'incinération, tels que récipients, bois, ferraille, cartons d'emballage, caisses, pneus, appareils ménagers, meubles…

Les indicateurs techniques

Fréquence

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cruseilles Abergement Les Lirons la Grotte du Diable les Avenières Saint-Blaise Le Mont Sion	Féchy Chosal les Goths Cercier Avregny Allonzier-la-Caille Cuvat	Vovray-en-Bornes le Sappey Menthonnex-en-Bornes Villy-le-Bouveret Villy-le-Pelloux	Cernex Copponex Ronzier Andilly (Charly, Jussy, St-Symphorien) le Noiret la Ravoire, Pont de la Caille.	Cruseilles, Deyrier, Chez Vaudey.

Certains points particuliers sont collectés plusieurs fois dans la semaine.

Bourg de Cruseilles (2 fois).
Cantine scolaire de Cruseilles (2 fois).
Maisons familiales (2 fois).
Restaurants Mont Sion, Jussy, Pont de la Caille (2 fois).
RN 201 à Allonzier-la-Caille (2 fois)

Le volume collecté en 2008 s'élève à 3028 tonnes, soit une diminution de 2.79 % par rapport à l'année précédente

Les indicateurs techniques

Les consignes de tri :

Collecte en bi-flux : journaux, papiers magazines dans la même colonne que les emballages (multi matériaux).
Rappel collecte des déchets plastiques : à ce jour, **uniquement** les bouteilles et les flacons. (les grosses erreurs sont fréquentes dans cette catégorie).

Le tri sélectif

Principes

Sur 31 plateformes :

- 33 conteneurs sont destinés à recevoir les verres en apport volontaire (auxquels il convient d'ajouter 14 conteneurs supplémentaires isolés).
- 72 conteneurs emballages ménagers et journaux magazines.

Territoire desservi

Allonzier-la-Caille	Salle polyvalente Les 4 chemins Pouilly Bublens
Andilly	Jussy Charly
Cercier	Carrefour RD2 - Route Départementale 203
Cernex	Cortenges Champagne
Copponex	Cimetière

Cruseilles	Abergement RD 15 Maison Familiale des Dronières
	Sous RN 201 Le Noiret La Ravoire Deyrier Rue des Frères Relais Assistantes Maternelles Ronzier Route du Suet Déchetterie des Tattes
Cuvat	Chef-lieu (cimetière) Les Lavorels
Menthonnex-en-Bornes	Route Départementale 27 (Cimetière) Creux de Trosset
	Chef-Lieu
Saint-Blaise	Chef-Lieu (cimetière)
Le Sappey	Chez Dianet
Villy-le-Bouveret	Le Jovet
Villy-le-Pelloux	Cimetière Route de la Côte
Vovray-en-Bornes	Chef-lieu RD15

529 tonnes de verre collectées en 2008
485 t en 2007

498.7 tonnes de Multi- matériaux collectés en 2008
398 t en 2007

Dont 435 tonnes valorisées
(contre 327 t en 2007)

Pe (polyéthlène)	33,4	t
Aluminium	0,37	t
Acier	12,7	t
Cartonnette	47,93	t
Papier tout confondu	338,85	t
ELA (Emballage Liquide Alimentaire)	2,01	t

Les tonnages collectés en 2007 ainsi qu'en 2008 sont présentés ci-dessous :

Nature des déchets	Année 2007	Année 2008	Evolution
	tonnages	tonnages	%
Multimatériaux	398,260	498,700	25,2
Verre	485,390	529,060	9
TOTAL	**883,560**	**1027,760**	**16,3**

La comparaison entre 2007 et 2008 met en exergue une nette augmentation des quantités collectées.

La ventilation des matériaux collectés est la suivante :

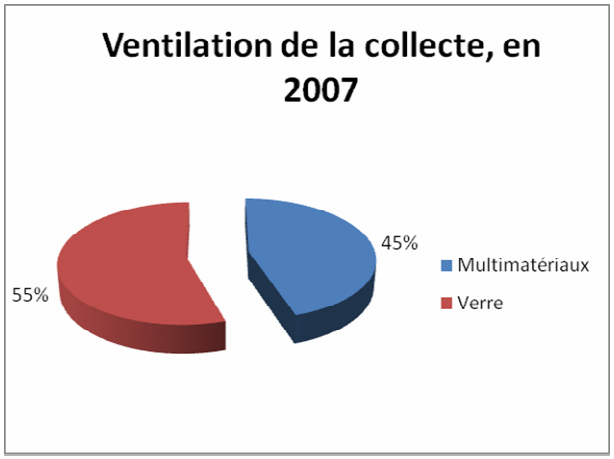

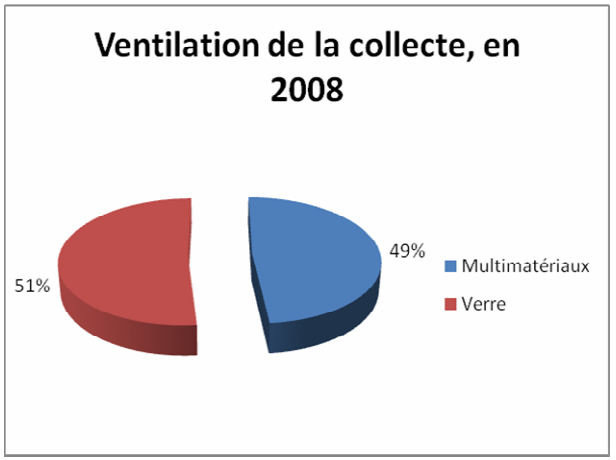

On observe donc une stabilité d'une année à l'autre entre la ventilation de la collecte par type de matériaux collectés.

Les indicateurs techniques

Le Compostage

En 2008, aucune communication ciblée sur le compostage a été lancée.
Une dizaine de composteurs a été distribué tout au long de l'année sur le stock restant commandé en 2007.

Une commande de 92 composteurs supplémentaires a été faite à la décision modificative de septembre 2008.

Les indicateurs techniques

La nouvelle déchetterie

Equipements :

- 9 bennes de 35 m3 sur quais de déchargement (2 bennes en secours)
  - 2 bennes déchets verts,
  - 1 benne à ferraille,
  - 1 benne à gros cartons,
  - 1 benne à bois,
  - 2 bennes à encombrants,
  - 1 benne à gravats,
  - 1 benne à pneus.

- Armoire pour déchets toxiques et dangereux

- 1 conteneur à huile de vidange (huile moteurs 1000 litres)

- 1 conteneur à huile de friture (210 litres)

- DEEE (Déchets Equipements Electriques et Electroniques)
  - 3 paniers pour les PAM (petit appareil ménager et écran informatique et télévision)
  - 1 benne spécifique 35m3 (gros appareils électro-ménager)

- Plate forme pour tri sélectif
  - 3 colonnes de 4m3 pour multi-matériaux
  - 2 colonne des 4m3 pour récupération verres

Les indicateurs techniques

Tonnages :

Voici un récapitulatif des tonnages collectés pour l'année 2008 :

Nature des déchets	Tonnages
Bois	237,320
Batteries	1,489
Cartons + papiers	134,900
Déchets verts	404,160
DEEE	84,663
DMS	12,129
Encombrants	470,580
Ferraille	129,120
Gravats	212,040
Huiles végétales	1,682
Huiles minérales	4,230
Néons	0,244
Pneumatiques	14,120
Tout matériau	**1622,014**

Avec le détail des DMS :

DMS :	Tonnages
ACIDE	0,300
AEROSOLS	0,316
AMPOULES	0,006
BASES	0,482
PEINTURES	8,274
PHYTOSANITAIRES	0,287
PILES	1,870
PRODUITS DE LABO	0,510
RADIOGRAPHIES	0,084

Les indicateurs techniques

Evolution :

Une comparaison a été élaborée entre les données 2007 et 2008. L'évolution se présente ainsi :

Nature des déchets	Evolution (%)
Bois	391,5
Batteries	-56,9
Cartons + papiers	1,9
Déchets verts	220,3
DEEE	462,9
DMS	55,3
Encombrants	-50,8
Ferraille	-26,1
Gravats	265,8
Huiles végétales	33,7
Huiles minérales	na
Néons	na
Pneumatiques	201,7
Tout matériau	11,7

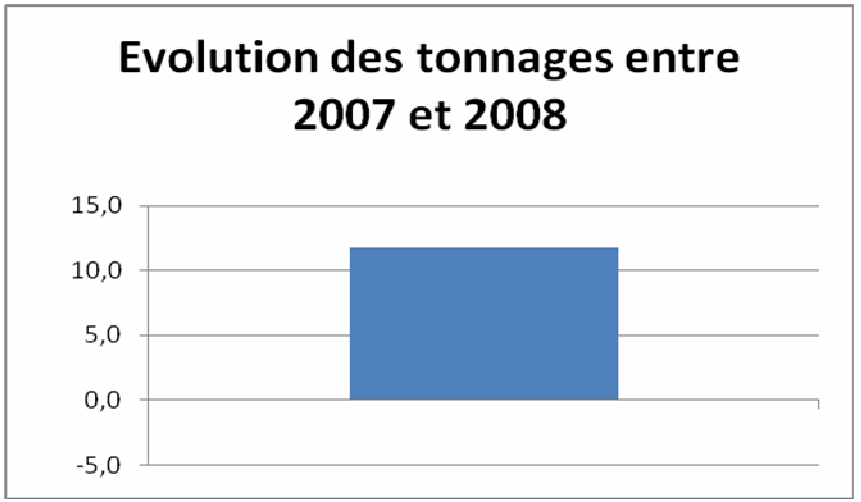

Les indicateurs techniques

Fréquentation

En 2007

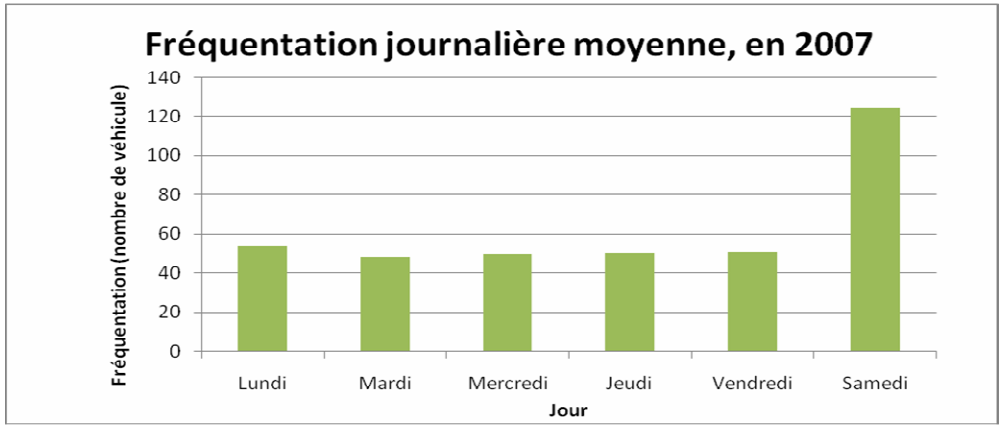

Soit un total de 6291 usagers.

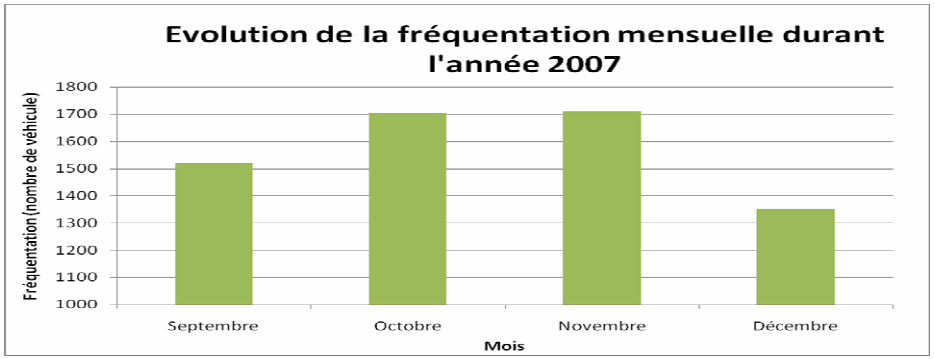

En 2008

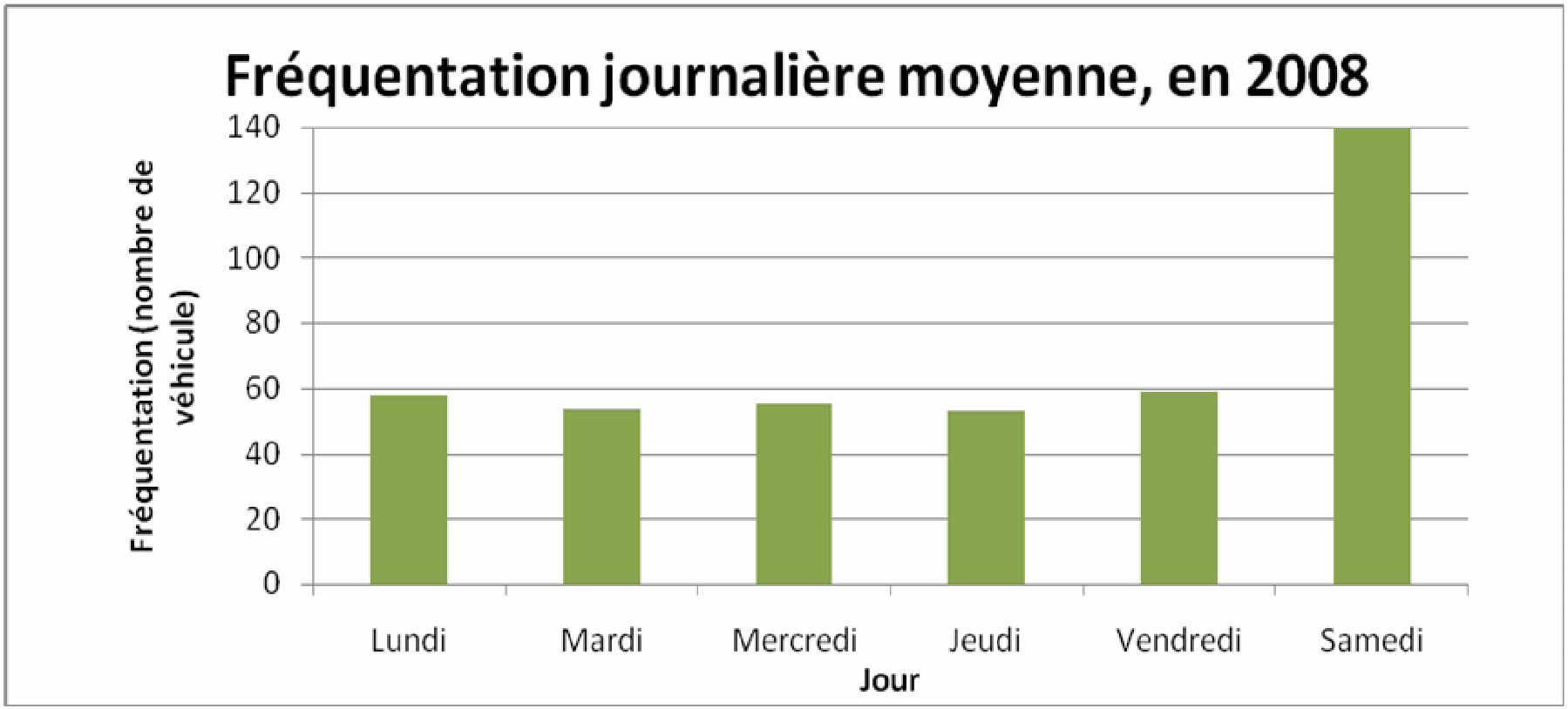
Fréquentation journalière moyenne, en 2008
Fréquentation (nombre de véhicule)
140
120
100
80
60
40
20
0
Lundi
Mardi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Jour

Les indicateurs techniques

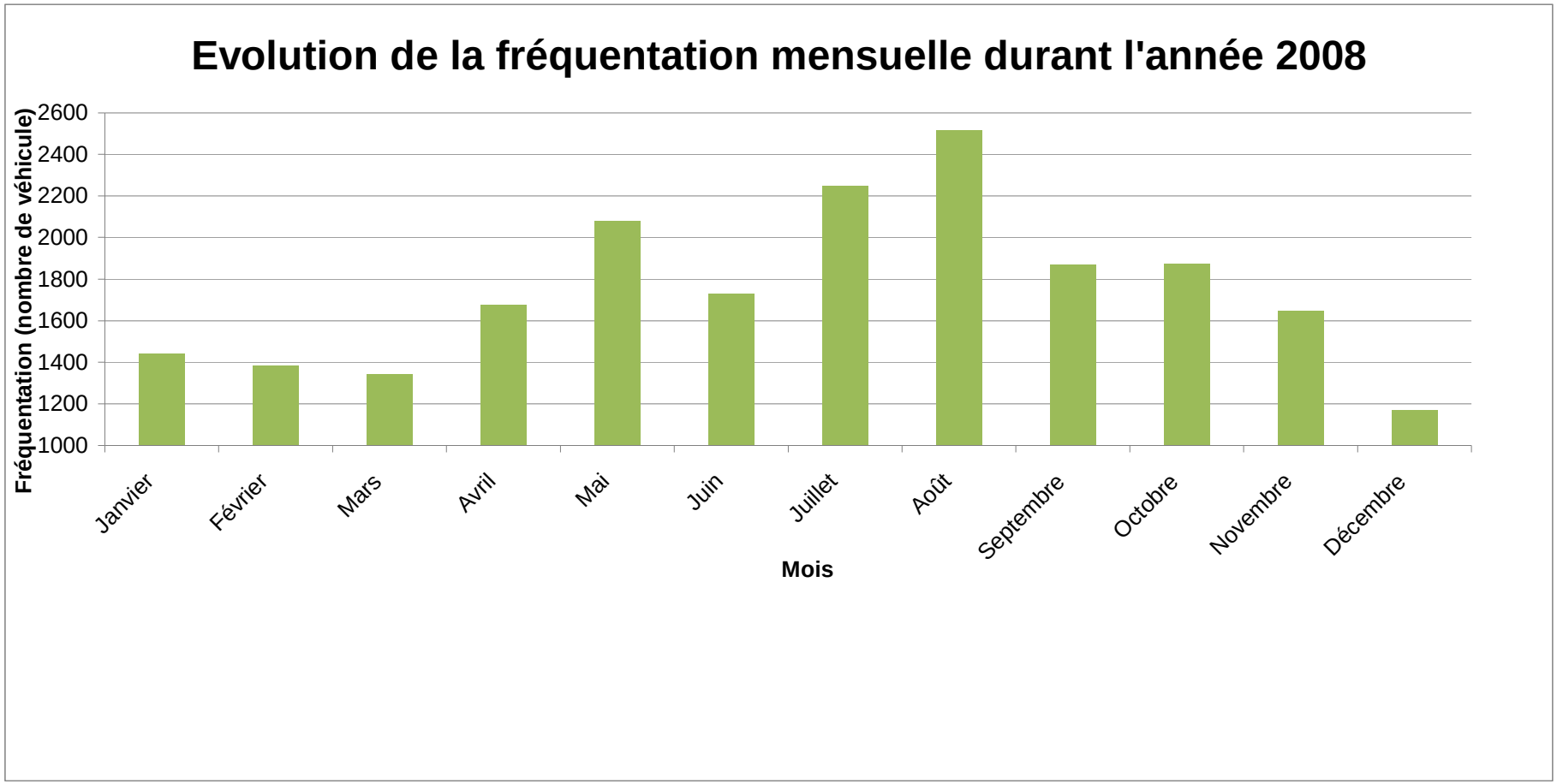

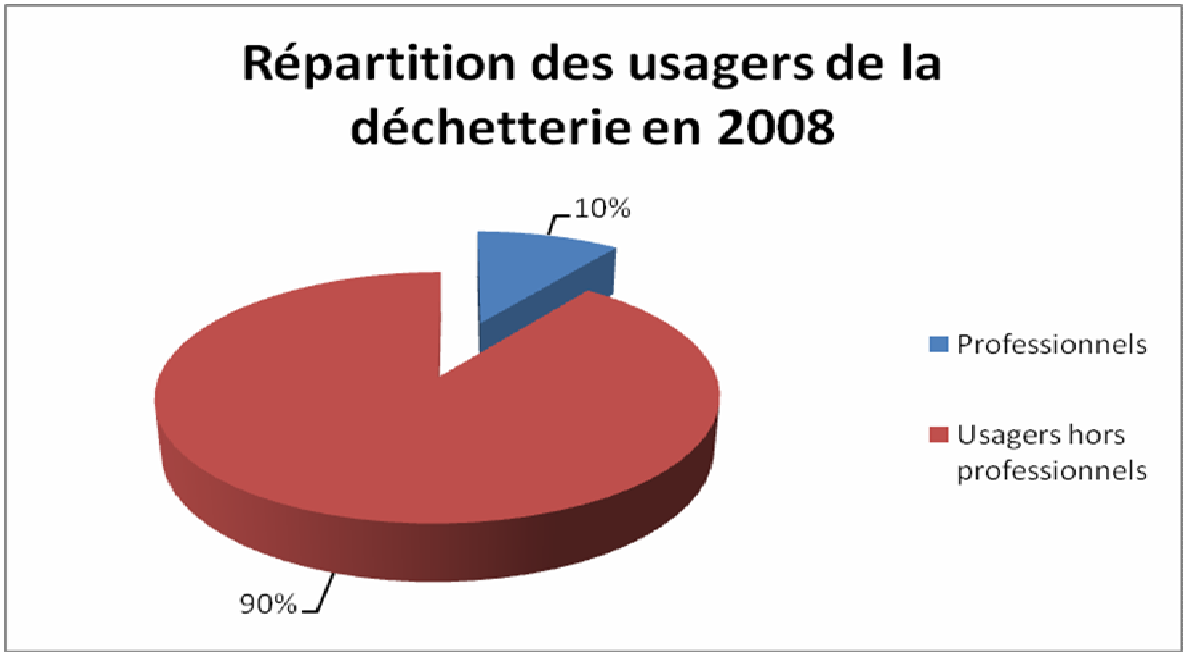

Soit un total de 20997 usagers. Sur la période « septembre – décembre », 6566 usagers auront eu recours à la déchetterie soit une hausse de 4,4 % par rapport à 2007.

Les indicateurs techniques

Le règlement précise :

· Accès : aux habitants et professionnels de la Communauté de Communes de Cruseilles. (payant pour les professionnels sur les matériaux non valorisés : 16 €/ m3

· Déchets acceptés : Verre, ferraille, papiers et cartons plastiques, déchets verts, gravats et bois, encombrants, pneus de particuliers, déchets électriques et électroniques, huiles minérales et végétales, déchets toxiques et dangereux.

· Tri et séparation : Les usagers sont tenus de trier eux-mêmes les déchets et de les déposer dans les différents conteneurs sous le contrôle du gardien qui les conseille.

· Comportement : Il est formellement interdit de descendre dans les conteneurs à déchets.

· Infractions au règlement : Tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

· Exécution : Le Président de la Communauté de Communes de Cruseilles, les Maires des Communes de la Communauté de Communes de Cruseilles, les agents d'exploitation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

HEURES D'OUVERTURES

Du 1er novembre au 31 mars :

Jours	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	fermé	13h30 à 18h00
samedi	8h00 à 12h00	13h30 à 18h00

Du 1er avril au 31 octobre :

Jours	Matin	Après-midi
Du lundi au vendredi	fermé	13h30 à 18h30
samedi	8h00 à 12h00	13h00 à 18h00

Les indicateurs techniques

Le traitement

- **Ordures ménagères**

Usine d'incinération de Chavanod

- **Tri sélectif**

Valorisation
EYMIN
LEYDIER
Papetterie
(26)

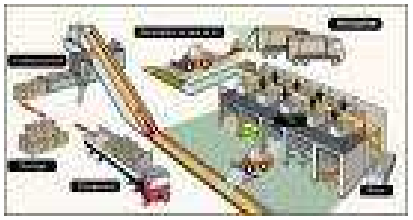

Centre de tri

Usine BSN
Repreneur
verre

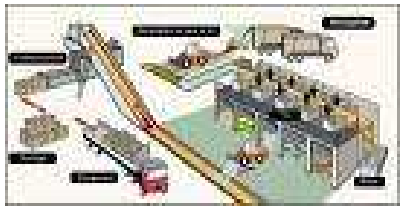

Les indicateurs techniques

Les résidus de l'incinération sont composés de :

- mâchefers faisant l'objet de valorisation matière (remblais en travaux autoroutiers),
- ferrailles recyclées en aciéries,
- refus de criblage, stockés en décharge de classe 2,
- poussières et cendres stabilisées, stockées en décharge de classe 1.

Les indicateurs techniques

TYPES DE DECHETS	FILIERES DE TRAITEMENT ET DESTINATION	
Encombrants	Centre de tri Villy-le-Pelloux EXCOFFIER	CET cl II SATOLLAS
Ferraille	EXCOFFIER Groisy	ACIERIE EUROP
Pneus	Centre de tri Villy-le-Pelloux EXCOFFIER	Valorisation VALERCO (69)
DTQD	EXCOFFIER Groisy	Traitement physico chimique SERPOL (69)
Huiles minérales	Ets EXCOFFIER	Valorisation énergétique (cimenterie) Valorisation matière (régénérées)
DEEE		Filières Eco-système
Cartons	Ets EXCOFFIER	Papetiers EYMIN LEYDIER
Verre	Ets EXCOFFIER	BSN GLASS-PACK
Plastique (PE)	Ets EXCOFFIER	VALORPLAST

Les indicateurs financiers

I. Le coût du service

Montant annuel global (fonctionnement et investissement) : **840 903.64** euros.

ZOOM SUR LA JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

En 2008 : 2 283.67 € ont été consacrés à la journée de l'environnement. (Dont 388.87 € payé sur 2009)
(en 2007 : 1 175.12€)

A) Dépenses

1. Dépenses d'investissement

Le montant des **dépenses d'investissement** s'élève à : **43 595.47 €** soit **5 %** des dépenses totales (au lieu de 674 100 € en 2007 : construction déchetterie) et comprend :

- Pour les ordures ménagères : 32 595.86 euros répartis comme suit :
  - 18 137.34 euros pour l'acquisition de bacs roulants et composteurs ;
  - 991.41 euros pour l'aménagement des plateformes de conteneurs.
  - 13 467.11 euros consacrés à la construction d'un garage pour les camions bennes à ordures ménagères ;

- Pour le tri sélectif et la future déchetterie : 10 999.61 euros répartis comme suit :
  - 7 907.95 euros pour l'acquisition de conteneurs et de colonnes de tri sélectif ;
  - 3 091.66 euros pour le solde des travaux de la déchetterie.

2. Dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement*** s'élèvent à : 797 308.17 **€** soit **95 %** des dépenses totales *(Au lieu de 957 442.70 euros en 2007)*, réparties comme suit :

- 448 043.56 euros consacrés aux « ordures ménagères » (pour info : 502 599 euros en 2007)
- 86 643.55 euros pour le tri sélectif (pour info : 107 776 euros en 2007)
- 199 656.79 euros pour la déchetterie. (dont 197 826.16 € versés à Excoffier dans le cadre du contrat de prestataire de service pour assurer la gestion de la déchetterie) (pour info : 288 179 € en 2007)
- 19 074.27 euros pour les charges financières (16 747.23 € en 2007)
- 43 890.00 euros pour les amortissements (42 141.36 € en 2007)

Les indicateurs financiers

3. Répartition des dépenses totales du service.

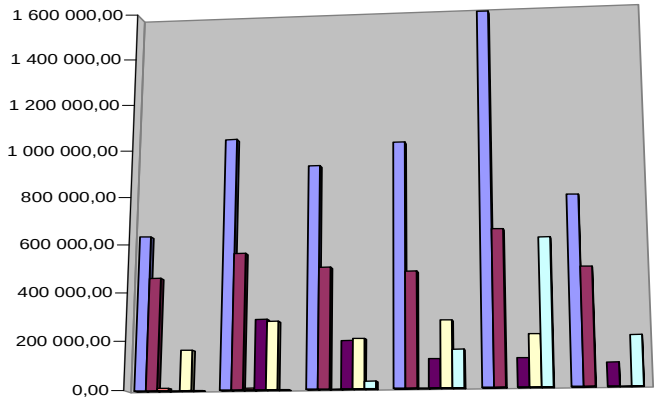

	2003	2004	2005	2006	2007 *	2008
COUT DU SERVICE (hors charges financières, amortissements)	637 694,06	1 045 494,16	923 910,00	1 015 697,00	1 572 654,43	777 669,28
Coût global Ordures Ménagères	462 497,64	560 092,91	496 584,00	473 201,00	641 279,13	480 639,42
Coût global de la collecte verre	10944,87	7611,76	0	0 €		
Coût global Tri Sélectif	0,00	285 968,01	194 528,00	116 829,00	116 459,00	94 551,50
Coût global Déchetterie	164 251,55	276 740,04	202 577,00	272 298,00	211 656,60	0,00
NOUVELLE DECHETTERIE	0,00	0,00	30 222,00	153 369,00	603 259,70	202 478,36

⇨ **Coût total du service en augmentation** (+ 22% depuis 2003) **mais en nette diminution par rapport aux années 2004-2007.**
- Forte augmentation entre 2003 et 2004 (+ 64%) suite à la mise en place du tri sélectif. (Acquisitions de conteneurs et colonnes de tri sélectif et aménagement de plateformes de tri sélectif pour un total de 285 968.01 €).
- Forte augmentation entre 2006 et 2007 (+ 55%) suite à la construction et à la mise en service de la nouvelle déchetterie.
- Forte diminution des dépenses entre 2007 et 2008 (- 50%) pour les raisons suivantes:
  - achèvement des travaux de la nouvelle déchetterie
  - le coût de fonctionnement de la nouvelle déchetterie (contrat de prestation de services) est moins élevé que ne l'était celui de l'ancienne déchetterie.
  - des dépenses d'entretien et de matériel moindres (en 2007 : accidents et pannes nombreuses de l'ancien camion benne à ordures ménagères).

Les indicateurs financiers

B) Récapitulatif des différents coûts du service.

Année	2003	2004	2005	2006	2007 *	2008
ORDURES MENAGERES						
Coût global Ordures Ménagères	462 497,64	560 092,91	496 584,00	473 201,00	641 279,13	480 639,42
Nb de tonnes collectées et incinérées	3068	3064	2931	3076,8	3 115,00	3 028,00
Coût moyen par tonne	150,75	182,80	169,42	153,80	205,87	158,73
Coût moyen par habitant	*42,53*	*51,51*	*45,67*	*43,52*	*53,93*	*40,42*
COLLECTE VERRE						
Coût global de la collecte verre	**10944,87**	**7611,76**	**0**	**0 €**		
Nombre de tonnes	**350,00**	**356,00**				
Coût d'une tonne collectée	**31,26**	**21,38**				
TRI SELECTIF						
Coût global Tri Sélectif	0,00	285 968,01	194 528,00	116 829,00	116 459,00	94 551,50
Nb de tonnes collectées et traitées		74 t	741.78 t (dont 480,34 t verre)	778,92 t (dont 495,50 t de verre)	877 t (dont 485 t de verre)	1027,7 t (dont 529 t de verre)
Coût moyen par tonne		2716,88	262,24	150	132,79	92,00
Coût moyen du tri sélectif par habitant		18.49 €/hab.	17,89 €/hab.	9,73€/hab.	9,35 €/ hab.	7,95 €/hab.
ANCIENNE DECHETTERIE					*Ancienne*	*Ancienne*
Coût global Déchetterie	164 251,55	276 740,04	202 577,00	272 298,00	211 656,60	0,00
Coût de la déchetterie par hab.	15.10€/hab	25,45€/hab	18.63 €/hab	22,69 €/hab.	*17,00 €/hab.*	*0*
NOUVELLE DECHETTERIE						
Coût global Déchetterie	0,00	0,00	30 222,00	153 369,00	603 259,70	202 478,36
Coût de la déchetterie par hab.en euros	0	0	2,78	14,10	50,74	17,03
COUT DU SERVICE ***(hors charges financières, amortissements)***	**637 694,06**	**1 045 494,16**	**923 910,00**	**1 015 697,00**	**1 572 654,43**	**777 669,28**
Coût total du service par habitant	**58,64**	**96,15**	**84,97**	**93,41**	**132,27**	**65,41**

* 2007 est l'année de mise en service de la nouvelle déchetterie. C'est donc la première année qu'elle engendre également des coûts de fonctionnement.
Les chiffres 2007 et 2008 ont été réactualisés en tenant compte des nouveaux recensements. Population Insee 2006 retenue pour 2007 et 2008.

Les indicateurs financiers

II. Modalités de financement

Montant total des recettes (fonctionnement et investissement): 1 138 442.57euros.

Répartition des recettes 2008 du service déchets

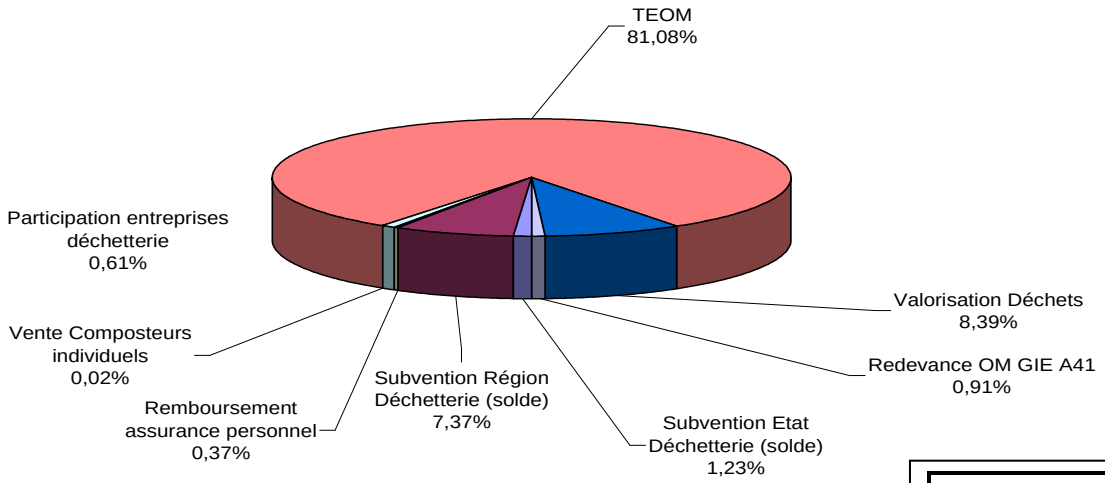

(Pour mémoire : ***969 919.78*** *€ en 2007*

Article	Montant
Subvention Etat Déchetterie (solde)	14 050,09
Subvention Région Déchetterie (solde)	83 957,90
Remboursement assurance personnel	4 194,75
Participation entreprises déchetterie	7 000,00
Vente Composteurs individuels	210,00
TEOM	923 072,00
Valorisation Déchets	95 562,83
Redevance OM GIE A41	10 395,00
Total	1 138 442,57

Les indicateurs financiers

ZOOM SUR LES RECETTES ISSUES DE LA VALORISATION

Recettes 2008 issues la valorisation des déchets:
Répartition détaillée des aides perçues par organisme

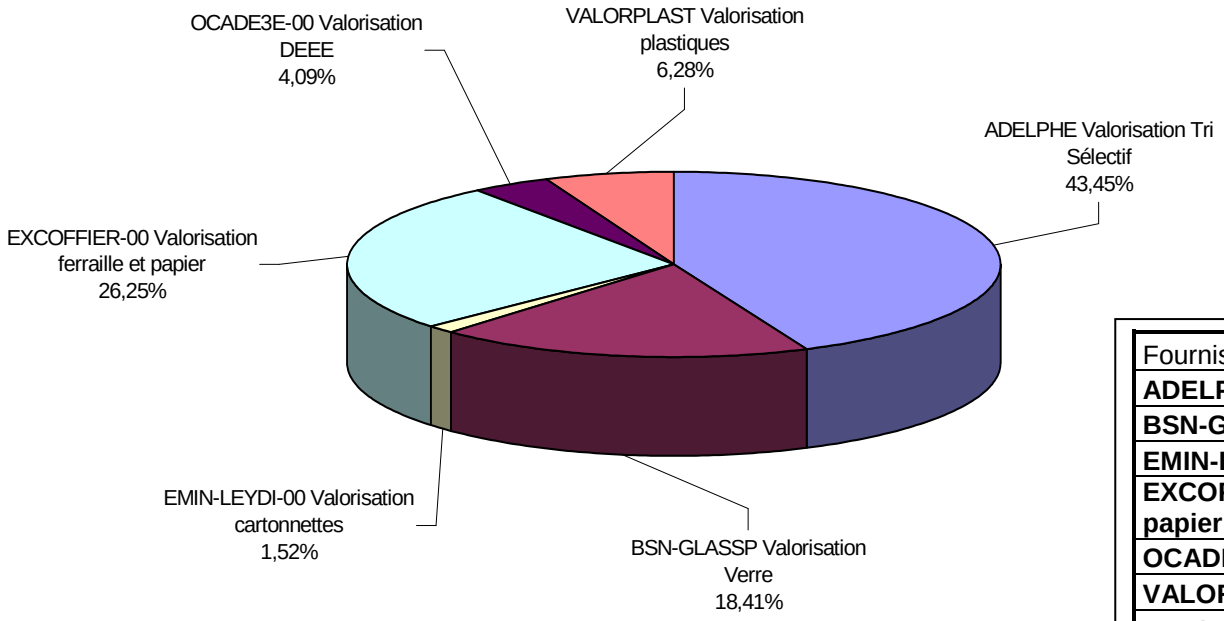

Fournisseur	Montant
ADELPHE Valorisation Tri Sélectif	41 524,58
BSN-GLASSP Valorisation Verre	17 589,02
EMIN-LEYDI-00 Valorisation cartonnettes	1 452,66
EXCOFFIER-00 Valorisation ferraille et papier	25 089,45
OCADE3E-00 Valorisation DEEE	3 906,40
VALORPLAST Valorisation plastiques	6 000,72
Total	95 562,83

Rappelons que la TEOM est un impôt facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la charge du ménage occupant le local d'habitation. Le législateur offre aux communes et à leurs groupements le choix entre trois modes de financement du service d'élimination des déchets ménagers : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou le budget général. Le taux de la CCPC est de 10.07% depuis 2007.

D'une façon générale, nous observons une hausse des recettes du service déchets et ce, pour les raisons principales suivantes :

- l'élargissement des bases de la taxe foncière bâti entraîne une augmentation du produit de la TEOM. Ainsi, les recettes issues de la TEOM sont passées de 883 638 euros en 2007 à 923 072 euros en 2008.

- Une meilleure valorisation de nos déchets accompagnée d'un rattrapage des recettes non perçues sur l'exercice 2007 ont engendré des recettes supplémentaires. En effet, en 2007, 3% seulement de nos recettes provenaient de la valorisation des déchets alors qu'en 2008 elles représentent plus de 8% et passent de 29 320.45 euros en 2007 à 95 562.83 euros en 2008.

- Des recettes nouvelles sont encaissées grâce à la facturation aux entreprises de leurs dépôts de déchets à la déchetterie, et à la valorisation suite à la récupération des équipements électriques et électroniques.

Conclusion

Techniquement, le renforcement des colonnes de tri ont permis d'améliorer la capacité de collectes de tri sélectif et de faire diminuer le tonnage du ramassage des ordures ménagères.

Financièrement, l'année 2008 est une année positive entre les dépenses effectuées et les recettes perçues. Depuis la mise en place du tri sélectif et la construction de la nouvelle déchetterie, c'est l'année qui présente des coûts d'investissement et de fonctionnement les plus bas.

La mise en place du tri sélectif commence à porter ses fruits avec une baisse du tonnage des ordures ménagères et une hausse des déchets récoltés via les colonnes de tri sélectif.

On constate également une très bonne fréquentation de la déchetterie et une collecte de matériaux importants.

Cette baisse des dépenses est venue se doubler d'une augmentation des recettes comme on a pu l'observer précédemment. La hausse du produit de la TEOM et de la valorisation des déchets collectés sont les deux principaux facteurs d'explication.

Politiquement, la diminution du coût par habitant que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles s'était fixée comme objectif s'est avérée effective. Nous comptons améliorer ces résultats notamment par des campagnes de compostage individuel, des opérations de sensibilisation et une rationalisation des coûts de collecte par la mise en place d'un programme de colonnes OM semi-enterrées et le regroupement des emplacements de conteneurs isolés.
Pour le prochain exercice, l'accent sera mis sur la communication, la mise à disposition de compléments de collecte tel que bacs à piles, cartouches d'encre/toner. Une démarche est également en cours pour la collecte de vêtements.
Notons aussi la volonté de porter un soin particulier à la propreté et à l'entretien des points de collecte de tri sélectif.
Un bémol demeure quant à la valorisation des recyclables notamment les métaux puisque la valeur de cette fin d'exercice est très basse, il faudra sans doute compter sur une diminution de la recette correspondante.